

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DAUPHINOISE

REGLEMENT « CHALLENGE REGULARITE » 2026 ASA DAUPHINOISE PILOTE ET COPILOTE

Article 1 : Définition des Challenges

L'ASA DAUPHINOISE organise un **Challenge Régularité** (VHRS et VMRS confondus) ouvert à tous les Pilotes et Copilotes licenciés(e) à l'ASA Dauphinoise pour l'année 2026. Les détenteurs de Titres de participation ne peuvent pas participer à ce challenge. Deux classements distincts seront établis pour ce challenge : un Pilote et un Copilote.

Les challenges de l'ASA Dauphinoise correspondent aux disciplines organisées par l'ASA Dauphinoise.

L'inscription et la participation aux challenges sont gratuites.

Tout licencié qui souhaite participer à ce Challenge DEVRA OBLIGATOIREMENT S'INSCRIRE avant le 15/09/2026 auprès de l'ASA par mail ou par courrier postal (fiche d'inscription sur le site www.asadauphinoise.com). La participation aux Challenges ne sera pas prise en compte si le bulletin n'est pas envoyé avant cette date.

Par mail : contact@asadauphinoise.com ou par courrier postal : ASA Dauphinoise, Maison des Sports, 40 avenue Marcellin Berthelot à GRENOBLE 38100.

Article 2 : Règlement

Seront pris en compte **les 7 meilleurs résultats suivant les classements Scratches** (entre le 1^{er} janvier 2026 et le 15 décembre 2026) obtenus par chaque Pilote ou Copilote en rallyes Régionaux ou Nationaux se déroulant sur le territoire Français.

Les résultats obtenus sur chacun des Rallyes de l'ASA : Balcon Est - Matheysine et Trièves bénéficieront d'un coefficient 2 (doublement des points d'après le classement Scratch), tous les autres rallyes Régionaux ou Nationaux sur le territoire Français bénéficieront d'un coefficient 1.

Les documents à fournir : copies du **classement Scratch** pour chaque épreuve. Ils devront être envoyés OBLIGATOIREMENT à l'ASA **au plus tard le 15/12/2026 et aucun résultat ne sera pris en compte après cette date .**

Les résultats seront à noter sur « le tableau résultats » disponible à la fin de ce règlement et envoyés par mail ou courrier postal à l'ASA .

Les classements seront dévoilés le jour de la remise des prix.



ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DAUPHINOISE

Article 3 : Bonus Annexe

Un bonus sera attribué à tout pilote ou copilote participant à une épreuve FFSA (course de côte, slalom, circuit, rallye, séance de roulage ou montée de démonstration) inscrites à la FFSA en qualité de commissaire ou chronométreur ou officiel .

2 pts	Par épreuve extérieure à l'ASAD
4 pts	Par épreuve de l'ASA Dauphinoise

Chaque participation à des épreuves dans une de ces qualités devra être notifiée sur « le tableau résultats » à la fin du règlement et à renvoyer à l'ASA comme le stipule l'article 2 de ce règlement.

Article 4 :

ATTRIBUTION des POINTS suivant le classement Scratch dans chaque épreuve :

Classement	Points
1 ^{er}	18 pts
2 ^{ème}	15 pts
3 ^{ème}	12 pts
4 ^{ème}	10 pts
5 ^{ème}	8 pts
6 ^{ème}	6 pts
7 ^{ème}	4 pts
8 ^{ème}	3 pts
9 ^{ème}	2 pts
10 ^{ème}	1 pt

Article 5 : Classements

Les conditions pour établir les classements Pilotes et Copilotes seront identiques. Sera déclaré(e) vainqueur du Challenge Pilotes « Régularité » ou Copilotes « Régularité » de l'ASA Dauphinoise la personne ayant obtenu le plus de points.

Les 10 premiers Pilotes du Challenge « Régularité » seront récompensés(e).

Les 10 premiers Copilotes du Challenge « Régularité » seront récompensés(e).

La Première Féminine et le ou la Meilleur(e) jeune (moins de 25 ans au 1er janvier 2027) seront récompensés(e) dans le challenge Pilote et Copilote séparément .

Toutes ces récompenses sont cumulables.

En cas d'égalité de points, le plus grand nombre de victoires Scratch prévaudra pour départager une ou plusieurs égalités.



ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DAUPHINOISE

En cas de nouvelles égalités de points, le nombre de participation aux épreuves de l'ASA prévaudra .

Si ces deux premières conditions ne suffisent pas pour le départage d'une ou plusieurs égalités, le plus grand nombre de 2^{ème} place Scratch prévaudra, de 3^{ème} ou 4^{ème} si besoin .

Les primés(e) seront avertis(e) par mail dans le mois de décembre avant la remise des prix.

Article 7 : REMISE des PRIX

Elle aura lieu au cours d'une soirée organisée par l'ASAD.

Tout pilote ou co-pilote inscrit au challenge qui n'assisterait pas à cette remise des prix sans motif valable verrait ses récompenses (prix et coupes) acquis à l'ASAD, sans aucun recours possible.

Dans le cas où vous ne pourriez pas assister à la remise des prix, merci de nous le faire savoir par mail : contact@asadauphinoise.com

Article 8 : PRIX ET RECOMPENSES

Les prix et récompenses sont nominatifs et ne sont pas cessibles .

Si le pilote ou co-pilote ne souhaite pas bénéficier de ses récompenses, il est tenu de le faire savoir avant la remise des prix à l'ASA Dauphinoise.

Ces récompenses seront attribuées à la personne suivant le 10^{ème} du challenge ; seul le Président de l'ASA Dauphinoise est dans le pouvoir d'attribuer un lot à une autre personne.

BONNE SAISON 2026 ...



ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DAUPHINOISE
Tableau Résultats « REGULARITE »

Tableau à remplir obligatoirement	N° Licence
NOM	MAIL
PRENOM	TEL

Epreuves	Coef			Classement Scratch	Cadre réserver ASA
Balcon Est du Vercors	2				
Matheysine	2				
Trièves	2				
	1				
.....	1				
.....	1				
.....	1				
	1				
	1				
	1				
	1				
	1				
	1				
	1				
	1				

Listez ci-dessous vos participations aux épreuves suivantes (course de côte, slalom, circuit, rallye, séance de roulage ou montée de démonstration) inscrites à la FFSA en qualité de commissaire ou autre) en notant le nom de chaque épreuve :

-
-
-

Fait à....., le /...../ 2026
Signature :

